



L'an deux mil neuf, le dix sept juin à 20h45, le Conseil Municipal de la commune d'ESNANDES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JUIN, Maire.

Date de convocation : 11 juin 2009

Présents : Yann JUIN, Michel ROUGIER, Jean-Pierre ROBLIN, Fabrice BRISSON, Béatrice VINET, Béatrice GOMIT, Françoise GUIGARD, Christine TRICHET, Sylvia PAIN, Joël DESCHAMPS, Paul COUZARD, Alain BOUVET, Robert PORTIER et Yvan BAILLY.

Absents représentés : Pascale Buronfosse-Bjai par Michel Rougier, Christine Guézou par Sylvia Pain, Virginie Vincendeau par Françoise Guigard et Emmanuel Mandon par Yann Juin.

Absent excusé non représenté : David Loutreuil

Secrétaire de séance : Béatrice Gomit

- 1/ Adoption du Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mai 2009
- 2/ Ordre du jour : toutes les délibérations sont adoptées par 18 voix

2009 – 01/06 – Ratios d'avancement de grade

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Vu la loi n°2007-209 du 17 février 2007 relative à la fonction publique territoriale introduisant la généralisation du ratio promu/promouvable en lieu et place des quotas d'avancement de grade,
Vu les délibérations du Conseil municipal du 11 septembre 2007, du 9 octobre et du 13 novembre 2007,
Vu l'avis de principe favorable au ratio de 100% émis par le CTP du 20 septembre 2007,
Monsieur le Maire propose de réactualiser le tableau en énumérant le taux des ratios par cadres d'emplois

Filières	Ratios en %
Filière administrative	
Directeur	100
Attaché	100
Rédacteur	100
Adjoint administratif	100
Filière technique	
Ingénieur	100
Technicien	100
Contrôleur de travaux	100
Agent de maîtrise	100
Adjoint technique	100
Filière sociale	
Assistant socio-éducatif	100
Educateur	100
Agent social	100
ASEM	100
Filière culturelle	
Conservateur	100
Assistant de conservation	100
Adjoint du patrimoine	100

Filières	Ratios en %
Filière Animation	
Animateur	100
Adjoint d'animation	100
Filière Police	
Brigadier	100
Garde Champêtre	100

Après en avoir délibéré,
Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable

2009 – 02/06 – Recrutement de personnel saisonnier pour la saison 2009 : Musée/Eglise

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Vu les différentes réunions de la commission « Personnel communal » et de municipalité,
Afin d'assurer le fonctionnement des différents services ouverts au public pendant la saison estivale 2009, et conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, Monsieur le Maire propose la création de deux postes d'agents d'accueil, billetterie, visites musée/église, secrétariat :

- Un du 29 juin au 3 juillet : temps de travail à temps complet (35 heures) + les mercredis du mois de juillet (temps de travail de 8 heures/jour),
- un pour les mercredis du mois d'août : 4 et 12 août (temps de travail de 8 heures/jour)

Après en avoir délibéré,
Les membres du Conseil municipal approuvent la création de ces postes de personnel saisonnier et autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les contrats.

2009 – 03/06 – Demande d'aide financière auprès des services de l'Etat et du Département pour l'achat d'un défibrillateur.

Rapporteur : Jean-Pierre Roblin

Vu la réunion du plan communal de sauvegarde du 16 avril 2009,

Dans le cadre de la réserve communale, Monsieur le Maire propose d'acheter un défibrillateur et de déposer un dossier relatif considérant que le montant de l'achat est fixé à : 1.320 €HT.

Les crédits sont inscrits au BP 2009, section Investissement, dans le cadre de l'opération 84 : « achat de matériel/Mobilier » (article 2188).

2009 – 04/06 – Délégation du Conseil Municipal au Maire – récapitulatif des décisions prises – communication au conseil municipal.

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22-3°-4°-8°-16°-20°, L2131-1 et L 2131-2,

Vu la délibération du 14 mars 2008 par laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, son pouvoir de prendre toute décision relevant de l'article L 2122-22,

Vu la délibération du 14 mars 2008 par laquelle Monsieur le Maire a délégué sa compétence et sa signature aux adjoints et conseillers municipaux délégués,

Vu les arrêtés du 18 décembre 2008 par lesquels Monsieur le Maire a subdélégué sa compétence et sa signature aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués,

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire de rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations, il est fait un état récapitulatif du 1^{er} décembre 2008 au 31 Mai 2009 :

N°	Type de prestations	Prestataires	Montant € TTC
	MAPA Espaces Verts 2009 : Broyage	EARL Guibert	6.392,62
	MAPA Espaces Verts 2009 : Débroussaillage	AI 17	6543,87
09-01	MAPA Espace Nouvelle France : Volets roulants électriques	EMA SARL Fournier Menuiserie	6.840,52
09-02	MAPA Salle Jean Audineau : Peinture intérieure	Brunereau	3.130,63
09-04	MAPA Restaurant scolaire : Peinture intérieure	Brunereau	8.984,59
09-05	MAPA Gîte communal : Réfection de la toiture	Chatel Entreprise	6.650,46

N°	Type de prestations	Prestataires	Montant € TTC
09-06	MAPA Toits terrasses : Ecole Primaire	SAPA Services	26.988,21
09-07	MAPA Fournitures de bureau	DACTYL BURO	Bons de commande : un an renouvelable deux fois.
Lot 1	Avenant n°1 Voirie Réseaux Divers	APPIA Charentes	4.181,15

2009 – 05/06 - Lutte contre les espèces proliférantes – signature de la convention avec le SYHNA

Rapporteur : Béatrice Vinet

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par le Syndicat mixte de coordination hydraulique du Nord-Aunis (SYHNA) afin d'organiser, sur le territoire du Nord Aunis, le programme de lutte contre les nuisibles. En effet, Monsieur le Maire indique que la précédente convention, signée pour une durée de 3 ans, est arrivée à échéance. Le SYHNA a donc transmis un nouveau projet de convention dans lequel les opérations de lutte contre les espèces envahissantes animales sont prolongées. Monsieur le Maire précise que cette convention se veut être le prolongement de celle adoptée il y a trois ans.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident :

- d'approuver ce projet de convention pour l'organisation de la lutte contre les espèces envahissantes,
- de procéder, le cas échéant, à un complément financier à chaque fin d'année si l'autofinancement du SYHNA n'est pas suffisant,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure nécessaire et à signer toute pièce afférente à cette opération.

2009 – 06/06 - Rapport d'activités 2008 du Parc Interrégional du Marais Poitevin

Rapporteur : Françoise Guigard

Le syndicat mixte du Parc Interrégional du Marais poitevin, dont l'origine date de 1979, est un établissement public. Son fonctionnement et son organisation sont régis par le Code Général des Collectivités Territoriales et par ses propres statuts. Le syndicat mixte est composé de collectivités adhérentes : 75 communes couvrant le Marais poitevin, 2 Régions : Poitou-Charentes et Pays de la Loire, et 3 Départements : Deux-Sèvres, Charente-Maritime et Vendée. Tous les adhérents au syndicat mixte sont co-signataires d'un Contrat de Territoire.

Le Syndicat a pour missions traditionnelles : la protection du patrimoine naturel, la sensibilisation, l'accompagnement des acteurs économiques dans l'agriculture, le tourisme, l'accompagnement des acteurs culturels et sociaux, le service public de proximité pour les communes adhérentes sur les questions d'urbanisme, d'aménagement d'espace. D'une manière générale, le Parc accompagne ses adhérents sur les thématiques qui concourent à un développement harmonieux, respectueux de la nature et des hommes.

L'année 2008 a été rythmée par une mobilisation de tous pour l'attribution du label "parc naturel régional" sur la base du projet déposé en 2007. Outre cette actualité plus "politique", le Parc a mené les missions qui sont généralement qualifiées de cœur de métier des Parcs à savoir l'écologie et l'agri-environnement. Le rapport d'activités présente ces travaux abordés en 6 grand chapitres : économie, culture, société, aménagement du territoire, communication et un dernier point sur l'aspect plus institutionnel. A l'heure de la mise en place de l'Agenda 21 territorial, le Président du Parc a souhaité que ce rapport soit diffusé par internet ; il est donc téléchargeable sur le site du parc.

QUESTIONS DIVERSES

Cette dernière délibération permet à Monsieur le Maire de rappeler que le label « Parc naturel Régional » a été refusé. Cette position « politique » n'entravera pas la démarche solidaire dans laquelle l'ensemble des collectivités locales et territoriales se sont engagées pour soutenir l'action du Parc interrégional du Marais Poitevin. Françoise Guigard communique l'adresse du site internet du Parc afin de consulter ce document : www.parc-marais-poitevin.fr

Joël Deschamps apporte une précision à l'ensemble des conseillers, suite aux récents échanges concernant la sécurité de la rampe d'escalier du parking de l'Océan en précisant que la Commission de sécurité se réunit uniquement pour les bâtiments (privés ou publics) recevant du public, même à titre temporaire.

Yvan Bailly souhaite connaître les délais d'intervention de l'entreprise chargée de la réfection de la toiture du Gîte communal et attire l'attention de chacun sur les travaux à effectuer sur le ou les chauffe-eau dans les mobil home du camping. Béatrice Vinet rappelle que la Commission des travaux se réunit le Jeudi 25 juin pour examiner, notamment, ces sujets.

Rappel de la présentation de YELO par la société Océcars : samedi 27 juin de 9h à 12h, place Thorens Glières.

Séance levée à 21h30